

ENTRETIEN INDIVIDUEL

Période de référence du : au :

1. Identification

Nom Prénom(s)

Ministère / Administration

Division / Service

Statut Fonctionnaire Employé

Tâche d'occupation de l'agent : %

Supérieur hiérarchique

Nom Prénom(s)



2. Bilan de la période de référence

Bilan du plan de travail et objectifs

Faits marquants tels que défis particuliers, résultats obtenus, difficultés rencontrées...

JD

Bilan des compétences

Points forts, points à améliorer et perspectives de développement

Ayant une vision quelquefois partielle des objectifs à atteindre et se basant sur une formation générale, l'AdjCh Schleck s'est bien adapté à sa fonction au Bureau Information de l'Armée (BIA) depuis le 13 janvier 2014. Son sens de l'initiative lui a permis d'entreprendre rapidement ses tâches en tant que conseiller en recrutement du chef d'état-major.

D'une sérénité certaine, il tente d'imposer ses idées tout en essayant de convaincre de manière parfois trop persévérante ses supérieurs hiérarchiques. Après certaines difficultés d'adaptations suite à sa subordination à un supérieur de la carrière civile, il a cependant su mettre en œuvre ses talents pour chercher à trouver un compromis constructif dans les différents dossiers. Il continue toutefois à éprouver des difficultés à admettre les idées qui le contrarient, même si ces dernières proviennent de militaires de carrière qui ont soit une plus grande expérience, soit disposent d'une vision plus globale. Bien structuré et organisé, il fait avancer les dossiers dont il est en charge de manière très consciencieuse, en particulier lors des campagnes publicitaires pour améliorer le recrutement.

Etant donné qu'il est assez souvent absent suite à ses obligations syndicales, il devra cependant veiller à ce que son engagement pour la représentation du personnel n'impacte pas trop à sa fonction au BIA. Comme il occupe cette fonction depuis 2014, il est envisagé de lui proposer une nouvelle fonction à court terme.

3 Développement professionnel

Actions et formations

Propositions communes à transmettre au délégué à la formation

Il devrait essayer de s'impliquer davantage dans le suivi des réseaux sociaux au sein de la cellule de communication de l'Armée vu que ce poste n'est pas encore occupé. Le cas échéant, il serait envisageable de suivre une formation spécifique à ce sujet.

Se trouvant au milieu de la hiérarchie, il lui reste à préparer le terrain, le cas échéant, pour une future affectation. En fonction de celle-ci, une formation spécifique serait à envisager.

4 Satisfaction de l'agent

Degré de satisfaction : A : satisfaction totale, D : insatisfaction totale

	A	B	C	D	Commentaire
Quantité/charge de travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Nature du travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Collaboration service/ équipe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Soutien par la hiérarchie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Information et participation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
Possibilité de formation et de développement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	

5. Souhaits de mobilité interne

Intérêt à changer d'affectation au sein du ministère / de l'administration?

Intérêt à changer de ministère / d'administration?

Commentaires:

6. Commentaires

Supérieur hiérarchique

Agent



Date de l'entretien

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

Protection des données à caractère personnel

Le présent formulaire contient des informations à caractère personnel qui seront enregistrées dans un système d'information par votre administration dans le cadre de la gestion par objectifs telle que définie aux articles 4 et 4bis de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée de votre carrière dans la Fonction publique. A noter que le présent formulaire fait partie de votre dossier personnel.

Conformément au [Règlement \(UE\) 2016/679](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données. Pour exercer un de vos droits, vous pouvez adresser un courriel ou un courrier recommandé au délégué à la protection des données de votre administration.